



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pistes d'actions et retours d'expériences dans le secteur PNL



Ont contribué à la réalisation de ce guide :

Hélène Amadori, Association Les Blacous, Saint-Privas-des-Vieux (Gard)
Djémila Ayad-Grémaud, Fondation Stenger-Bachmann (Strasbourg)
Corinne Caro, Mutualité française Anjou-Mayenne (Angers)
Hélène Geslin-Fresnoy, Mutualité française Anjou-Mayenne (Angers)
Lionel Le Goualé, Harmonie Soins et Services, Enfance et Famille (Nantes)
Lise Maurus, Association Crescendo (Paris)
Véronique Meyer, crèche et relais l'Île-aux-enfants (Ottmarsheim)
Marie-Sophie Saoudi, Association « Au Royaume des Petits » (Toulouse)
Michèle Weil, Association La Farandole (Sélestat)
Sophie Urban, Association AGES (Strasbourg)

Membres du groupe « crèches »

Sophie Landré, Conseiller enfance et jeunesse
Sous la coordination d'Adeline Leberche, directeur du secteur social et
médico-social

La FEHAP remercie l'ensemble des établissements adhérents qui ont col-
laboré de près ou de loin à l'élaboration de ce document.

Vous menez ou souhaitez mener un projet développement durable au
sein de votre établissement ? La FEHAP soutient et valorise les projets de
ses adhérents : n'hésitez pas à nous en faire part !

developpement.durable@fehap.fr

Editorial

Au sein des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux privés non lucratifs, la question du développement durable constitue non seulement un enjeu social et économique mais aussi un exemple de citoyenneté.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, la FEHAP s'est engagée à encourager ses établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux adhérents à s'engager dans le développement durable par la signature en 2009 d'une convention avec le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, le Ministère de la Santé et des Sports, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et les autres fédérations hospitalières. Cette convention est aujourd'hui en cours de renouvellement et la FEHAP s'attache à valoriser les nombreux projets remarquables de ses établissements et services privés non lucratifs.

Les multiples initiatives de développement durable portées par les établissements d'accueil de la petite enfance privés non lucratifs participent à l'amélioration de l'accueil de la qualité des enfants, chère à notre fédération. Elles constituent également un facteur de performance des établissements.

Conscient de ces enjeux, le Groupe « Crèches » de la FEHAP réunissant des organismes privés non lucratifs gestionnaires d'établissements d'accueil de jeunes enfants et une dizaine de directeurs/directrices de structures, a ainsi élaboré un outil pratique afin d'exposer les opportunités que peut offrir une dynamique de développement durable. Il s'attache à recenser les bonnes pratiques et propose divers axes d'action pouvant être concrètement mis en œuvre au sein d'un Etablissement d'accueil de Jeunes Enfants.

Antoine Dubout, Président de la FEHAP

Développement durable :

« développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »¹

¹Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005

SOMMAIRE

1. Le cadre juridique et la réglementation applicable.....8

2. Quels sont les principaux axes d'action des EAJE en matière de développement durable ?9

Au niveau du projet politique et stratégique : comment inscrire le développement durable au sein du projet ?

Au niveau du projet d'établissement :

- Comment l'organisme gestionnaire peut-il impulser un projet de développement durable ?
- Comment l'organisme gestionnaire peut-il conduire un projet de développement durable ?

Au niveau des équipes professionnelles : comment mettre en œuvre un projet de développement durable au sein des structures ?

3. L'évaluation des actions de développement durable.....22

4. Exemples d'initiatives d'Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants adhérents.....23

ANNEXES :

Les ressources et les aides.....33

- Les outils pratiques
- Les interlocuteurs de référence

Le baromètre du développement durable et les trophées du développement durable.....38

Eléments bibliographiques.....39

Introduction : pourquoi ce guide ?

Les enjeux du développement durable au cœur des missions des acteurs de la petite enfance

La fragilité de la santé des jeunes enfants et la transmission des valeurs du développement durable à la génération future constituent des enjeux spécifiques, sur lesquels une dynamique au sein des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) peut indéniablement influencer. Allant plus loin, la préoccupation environnementale impacte positivement la santé des populations et se retrouve en filigrane au sein de toutes les activités des crèches (consommation d'énergie, gestion des déchets, alimentation, utilisation de produits d'entretien, ...).

Le développement durable peut ainsi être envisagé à la fois comme un facteur d'amélioration de l'accueil de l'enfant et de sa famille et comme un facteur de performance de l'établissement.

La place grandissante du développement durable au sein des politiques publiques

L'article 6 de la Charte de l'Environnement de 2004, à valeur constitutionnelle¹, indique que les politiques publiques doivent promouvoir le développement durable. Les aspects environnementaux sont de ce fait de plus en plus présents au sein des politiques publiques locales.

Porteuse d'une stratégie vis-à-vis de sa responsabilité sociétale, la branche Famille de la Sécurité Sociale a elle-même formalisé un schéma directeur Développement Durable sur la période 2012-2015 et de nombreuses Caf sont aujourd'hui engagées sur les préoccupations environnementales.

La Convention d'Objectifs et de Gestion 2009-2012 avait déjà renforcé la place du développement durable en le reconnaissant comme élément de performance et la nouvelle Convention pour la période 2013-2017 a poursuivi cet engagement. La promotion d'une dynamique de développement durable fait partie des orientations d'action sociale familiale définies.

¹Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005

Le développement durable, un véritable levier pour les gestionnaires d'EAJE

S'engager dans une démarche de développement durable, c'est permettre de mettre en œuvre une politique d'efficacité et de qualité de l'accueil des jeunes enfants, promue par notre fédération sans que, contrairement à certaines idées reçues, cela représente un coût nécessairement important. En 2010, ce sont 750 collectivités territoriales qui étaient investies dans ce domaine² et la démarche de développement durable des organismes sociaux ou médico-sociaux est bel et bien prise en compte dans le cadre des appels à projets. Celle-ci peut être établie aussi bien au niveau du projet politique et stratégique de l'association que par une volonté des gestionnaires au sein même du projet.

Beaucoup d'initiatives durables existent déjà et ce, sans que celles-ci s'inscrivent forcément au sein d'une démarche de développement durable.

Le développement durable laissant une grande place à la créativité, **ce guide constitue un creuset d'idées afin que chaque crèche privée non lucrative puisse instaurer sa dynamique** selon ses besoins et ses contraintes.

² Guide FEHAP « Pour un développement durable » à l'attention des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux privés non lucratifs », 2010.

Le cadre juridique et la réglementation applicable

■ La Loi du 3 août 2009 dite « Grenelle 1 »

La loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement propose, dans le cadre de 57 articles, des mesures touchant les secteurs de l'énergie et du bâtiment, des transports, de la biodiversité et des milieux naturels, de la gouvernance et enfin des risques pour l'environnement et la santé. La loi a œuvré dans une optique de démocratie écologique à travers de nouvelles formes de gouvernance et une meilleure information du public.

■ La Loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 »

La loi portant « engagement national pour l'environnement » correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle Environnement. Ce texte comprend 248 articles qui déclinent des mesures dans six chantiers majeurs : le bâtiment et l'urbanisme, les transports, l'énergie, la biodiversité, les risques, la santé, les déchets ainsi que la gouvernance.

■ Le Décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial
Ce décret précise les modalités de l'obligation pour toutes les entreprises de plus de 500 salariés et les collectivités de plus de 50 000 habitants à établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre qui devra être mis à jour au moins tous les trois ans (obligation instaurée par la loi « Grenelle 2 »)⁵.

■ Le Décret n° 2011-1728 du 2 décembre 2011 relatif à la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public. Le contrôle de la qualité de l'air devra être effectué pour les établissements d'accueil collectif d'enfants avant le 1er janvier 2015.

■ Le Décret n° 2012-145 du 30 janvier 2012 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre des services de restauration des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans

■ La Lettre de cadrage ministérielle sur la transition écologique du 23 janvier 2013

Suite à la conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012 et à un séminaire du gouvernement en décembre 2012, le premier ministre a adressé une lettre de cadrage à l'ensemble de ses ministères.

Il s'agit d'une feuille de route pour la transition écologique visant à renforcer la coordination entre les politiques de santé et les priorités environnementales, améliorer la prévention des maladies liées à l'environnement, réduire les inégalités d'exposition et améliorer l'accès à l'information y compris du grand public.

⁵ Article L. 229-25 du Code de l'Environnement

Quels sont les principaux axes d'action des EAJE en matière de développement durable ?

Le développement durable est une démarche globale et chaque organisation a le choix entre différentes actions. Celle-ci peut être mise en œuvre au niveau de la gouvernance de l'association, de la gestion de la structure d'accueil du jeune enfant ou bien au niveau des équipes professionnelles. C'est l'ensemble de ces actions qui, à petite ou à grande échelle, permettront d'instaurer une dynamique valorisable.

Présente dans la stratégie nationale de développement durable 2010-2013, la responsabilité sociétale (ou sociale) des entreprises (RSE), est aujourd'hui fortement encouragée⁴. C'est un « concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire⁵ ». A ce titre, le développement de solutions d'accueil collectif de jeunes enfants par les gestionnaires sanitaires, sociaux ou médico-sociaux privés non lucratifs garantit la pérennité des établissements, notamment en participant au renforcement de l'attractivité de l'établissement ou de l'association gestionnaire et à la fidélisation du personnel (soumis à des horaires décalés par exemple). Les projets de créations de crèches adossées à un établissement de santé, à un EHPAD ou encore au sein d'un CHRS, en augmentation depuis plusieurs années avec le soutien de la FEHAP, contribuent ainsi pleinement à cette responsabilité sociétale.

■ Au niveau du projet politique et stratégique Comment inscrire le développement durable au sein du projet ?

La conception d'efficience et de qualité de l'accompagnement chère aux établissements privés non lucratifs rejoint les impératifs d'une démarche de développement durable. Enjeu d'avenir et au service de l'intérêt général, le développement durable constitue dès lors une action qui peut être impulsée au niveau de la gouvernance.

Cette dernière étant étroitement attachée au territoire au sein duquel l'organisme est implanté, la démarche de développement durable permet de l'inscrire au cœur de la collectivité et de ses enjeux environnementaux, désormais largement reconnus.

⁴ Le 17 juin 2013, la RSE a pris un nouveau souffle avec le lancement par le Premier Ministre d'une plateforme dédiée pour engager un développement ambitieux de celle-ci à un niveau interministériel.

⁵ Définition de la Commission Européenne, livre vert « Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises », 2001

Les établissements d'accueil de jeunes enfants contribuent également au volet sociétal du développement durable. En effet, l'adhésion des structures à la charte des valeurs de la FEHAP amène à inclure le bien-être et l'humanisme au sein des projets institutionnels. Ainsi, assurer des conditions de travail préservant la santé, le bien-être et la sécurité des salariés contribuent également à la qualité d'accueil des enfants.

- Qualité de l'air garantie = rôle en terme de santé publique et obligation légale⁶
- Maîtrise de la consommation d'énergie et des déchets = réduction des dépenses énergétiques et de traitement des déchets
- Modalités adaptées aux besoins des publics ou nouvelles activités sur un territoire = emploi favorisé, développement économique et social sur un territoire⁷

C'est une volonté qui peut être affichée en l'actant par une délibération du Conseil d'Administration au sein du projet social de l'organisme gestionnaire.

L'engagement de l'organisme gestionnaire peut se traduire en permettant un partage d'expériences, en constituant le lieu de définition des missions entreprises et en s'associant à des projets existant sur le territoire.

Exemple : La collectivité peut être partenaire des actions initiées dans le secteur privé non lucratif. Avec l'intérêt d'engager une démarche durable qui est également pédagogique pour les enfants et les familles, l'association Les Blacous n'a pas hésité à solliciter Alès Agglomération qui se trouve être dans une démarche de développement durable. Cette dernière ayant trouvé l'initiative intéressante, les structures de l'association sont depuis lors impliquées à l'Agenda 21 local ((tri sélectif, économies d'énergie, communication, ...)). C'est ainsi qu'un point de collecte de piles et de cartouches d'encre a été mis en place au sein d'une structure de l'association.

La politique de communication peut porter sur les actions entreprises à l'adresse des partenaires institutionnels, des parents d'enfants accueillis et du personnel.

⁶ Décret n° 2011-1728 du 2 décembre 2011 relatif à la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public

⁷ Marie Duran-Decroix, Antoine Leygonie, « Structures d'accueil de la petite enfance et développement durable », 2011, éd. WEKA

■ Au niveau du projet d'établissement :

■ Comment l'organisme gestionnaire peut-il impulser un projet de développement durable ?

- Identifier une personne ressource au sein de la structure (personne sensible au sujet par exemple).
- Mettre en place un groupe de travail, en s'appuyant sur la définition du développement durable par les salariés eux-mêmes. L'objectif de ce groupe serait d'analyser les pratiques, de définir les différentes mesures à mettre en œuvre.

Exemple : Un travail sur les plannings peut permettre de limiter les allers retours au sein d'une même journée de travail.

- Sensibiliser, proposer de l'information et former au développement durable, par exemple par la mise à disposition de revues.
- Eduquer les enfants accueillis sur des gestes durables tels que le fait d'éteindre la lumière en sortant d'une pièce ou ne pas faire couler inutilement l'eau.
- Lorsque cela est possible, penser à faire appel à des prestataires et fournisseurs locaux, tels que les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)⁸. Ces structures offrent la possibilité à des travailleurs handicapés de mener des activités à caractère professionnel. Cette démarche permet de participer à l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés⁹.

■ Comment l'organisme gestionnaire peut-il conduire un projet de développement durable ?

Véritable levier économique, social et environnemental, le développement durable peut se retrouver, selon le niveau d'engagement de la structure, dans une grande partie des postes d'actions des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants.

⁸ Annuaire 2013 des ESAT adhérents de la FEHAP permettant de présenter leurs nombreux champs d'activités (espaces verts, blanchisserie, métiers de bouche, bâtiment, artisanat...) est disponible sur le site internet de la FEHAP.

⁹ Accord de branche Croix- Rouge française / Fehap / Syneas relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés renouvelé pour la période 2011 – 2015.

Ci-dessous, quelques pistes de réflexion :

- La consommation d'eau et d'énergie

- **Suivre la consommation d'eau et d'énergie** : vérification des chasses d'eau, suivi des installations (ballon d'eau chaude, compteur d'électricité pour veiller aux fuites éventuelles, réglage des parquets chauffants, vérification régulière du temps pendant lequel le robinet est activé, veille du temps d'allumage des éclairages extérieurs (notamment la nuit), veille de la température des chambres, débranchement des équipements informatiques qui consomment même éteints les week-ends et jours de congés...
- **Entreprendre des actions pour réduire cette consommation** : utilisation de lampes basse consommation et d'équipements moins énergivores, utilisation de l'eau du robinet à la place de l'eau minérale en bouteille (après vérification de l'état sanitaire de l'eau auprès de la mairie), installation de détecteurs de mouvements déclenchant l'éclairage (pas nécessairement dans toutes les pièces), de chasse d'eau à double bouton, de réducteurs de débit sur la robinetterie, de récupérateurs d'eau de pluie pour les jardins pédagogiques, ...

- La gestion des déchets

La gestion des déchets est à mettre inévitablement en lien avec les différentes politiques mises en œuvre selon les territoires (le tri sélectif n'est pas mis en œuvre partout par exemple). L'action doit donc s'adapter en fonction du contexte local.

- La réduction des déchets :

- Réutiliser du papier comme brouillon.
- Passer de factures papiers aux factures électroniques chaque fois que cela est possible.
- Limiter l'impression des mails à ceux qui sont nécessaires.
- Utiliser des couches lavables ou biodégradables.
- Prendre des mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le choix des couches, principal poste de production de déchets, est aussi un poste important de dépenses. S'il est indéniable que les couches lavables permettent de réduire les déchets par rapport à l'utilisation de couches jetables (environ 230 kg/an/enfant de moins de 3 ans)¹⁰, l'impact écologique et l'impact sur la santé de l'enfant mais aussi sur l'organisation du temps de travail de ce type de couches fait aujourd'hui encore débat.

¹⁰ Données issues du site Internet de l'ADEME.

- Le tri et le recyclage des déchets :

- Utiliser des piles rechargeables, mettre à disposition un point de collecte des piles usagées au sein de l'EAJE.
- Organiser le dépôt des cartouches d'encre d'imprimantes et des ampoules basse consommation usagées au point de collecte.
- Trier le verre et organiser son dépôt en borne.
- Inciter les collectivités à placer des containers de tri sélectif à proximité des établissements afin de simplifier la mise en œuvre du tri pour le personnel.
- Valoriser les déchets organiques (compostage, lombricompostage, poules pondeuses,...)
- Donner les textiles usagés (containers « Le Relais », associations SPA, ...)

Certains sites Internet permettent d'assurer une seconde vie à de nombreux objets en organisant le don d'objets devenus inutiles sans avoir besoin de se déplacer : www.co-recyclage.com ; www.jedonne.org ; ...

- Les fournitures hôtelières (mobiliers : lit, chaise, ...)

- Sélectionner des fournisseurs qui s'engagent dans une démarche de développement durable en proposant des produits éco-labellisés, des fournitures produisant moins de déchets, ...
L'inventaire des prestataires peut être un axe de travail au sein du groupe de travail ou de la personne ressource de la structure.
- Remplacer le papier utilisé pour le change par des serviettes lavables.
- Acheter des surchaussures lavables et non jetables. Laver et réutiliser les surchaussures jetables lorsque cela est possible.

- La restauration

- Privilégier l'achat de produits locaux et de saison.
- Permettre une alimentation biologique une à deux fois par semaine par exemple ou prévoir un aliment biologique dans les menus chaque jour.

- Assurer une meilleure gestion des quantités : selon les quantités fournies par le prestataire, commander moins de repas que d'enfants si besoin, comparer les prestataires et privilégier les prestataires avec lesquels on peut travailler en direct.
- Optimiser la gestion des stocks.
- S'interroger sur l'optimisation du surplus des repas non consommés.

Exemple : A l'association AGES, au sein du multi-accueil du Conseil de l'Europe, ce sont les laits, les biscuits, les tisanes et certains jus de fruits, labellisés bio, qui sont servis quotidiennement aux enfants et plus épisodiquement des yaourts, des fruits et des légumes. La Maison de l'Enfant de la Wantzenau limite quant à elle « son empreinte carbone », en s'approvisionnant directement auprès d'agriculteurs ou de coopératives locales en produits de la ferme.

- La blanchisserie, le nettoyage et l'entretien des locaux

- Optimiser le chargement de la machine à laver le linge et du lave-vaisselle pour réduire la consommation des produits de lavage et le nombre de lavages.
- Choisir des produits d'entretien en tenant compte de leur impact environnemental (tablettes pour le lave-vaisselle, liquide vaisselle, lessive, ...).
- Avoir recours au nettoyage à la vapeur qui détruit les germes sur toutes les surfaces et permet de remplacer les produits.
- Choisir un matériel adapté aux besoins.
- Privilégier un matériel peu consommateur en énergie.
- Privilégier, quand cela est possible, le séchage du linge en plein air.

- Informatique et télécoms

- Privilégier les équipements informatiques labellisés « Energy Star ». ¹¹
- Organiser le recyclage (2ème vie du produit).

¹¹ Le logo Energy Star sur un équipement indique qu'il est économe en énergie aussi bien en fonctionnement qu'en veille. Il peut se trouver sur les ordinateurs, les écrans, les imprimantes... pour plus d'informations : ADEME, Passeport écoproduit, Edition 2011

- Poste logistique et transports

- Encourager le covoiturage par la mutualisation d'un véhicule pour se rendre à des formations ou à des groupes de travail.

La mise à disposition d'une boîte d'échange sur le site Internet/intranet de la structure permet de faciliter la mise en relation des salariés pour l'organisation du covoiturage.

- Encourager l'utilisation des transports en commun.

Communiquer sur la possibilité d'être remboursé de la moitié de l'abonnement des transports en commun permet de favoriser l'utilisation des transports en commun.

- Etre attentif à la gestion des commandes et des livraisons en pensant à l'optimisation des trajets.
- S'informer et encourager le respect des plans transports définis dans la commune (limitation des transports aux heures de pointe).
- Penser à l'utilisation de véhicules électriques.

- Les espaces verts

- Réfléchir les arrosages et penser à la récupération d'eau de pluie.
- Privilégier « le Mulching » lors de la tonte (technique de tonte sans ramassage de l'herbe).
- Privilégier des espèces végétales moins consommatrices d'eau.

- Le bâti / la construction/ la rénovation

- Faire appel à un architecte sensibilisé aux questions environnementales.
- Intégrer les considérations de développement durable sur les coûts de fonctionnement de la structure à long terme dans la construction du projet.

- Veiller aux peintures utilisées qui couvrent de larges surfaces et influent sur la qualité de l'air intérieur.
- Lors d'une création d'un établissement, prévoir les émanations de produits toxiques qui peuvent être importantes.
- Privilégier les toits terrasses végétalisés (végétaux qui conservent l'humidité et qui ne demandent pas d'entretien).
- Prévoir des espaces de stockage adaptés.
- Prendre en compte des moyens de transports doux (lieux pour ranger les poussettes, vélos, trottinettes...)
- Mener une réflexion sur la mutualisation des espaces utilisés par les parents et le personnel.

- Les achats éco-responsables

Achats et Développement Durable peuvent s'entendre de nombreuses manières. Loin des classifications traditionnelles de l'achat écoresponsable (achats verts, équitables, éthiques, solidaires), la matrice ci-dessous vise à regrouper et à croiser les familles d'achats traitées par les établissements d'accueil de jeunes enfants avec les leviers Développement Durable. Sous un angle très opérationnel, l'ensemble de ces leviers peuvent être intégrés dans les cahiers des charges, et/ou faire l'objet de questionnements fournisseurs, notamment sur la façon dont les produits et prestations sont créés et acheminés vers les établissements et services.

Notes du tableau des pages suivantes :

(1) Il est intéressant de noter que ces trois leviers qui sont d'ordinaire utilisés dans l'optimisation des achats en vue de faire baisser les coûts, peuvent l'être également dans la mise en place d'achats écoresponsables.

(2) Les ESAT adhérents de la FEHAP proposent les activités suivantes : espaces verts, bases de loisirs et vacances adaptées, agroalimentaire, blanchisserie et pressing, location de salles, menuiserie, conditionnement, restauration et plateaux repas, métiers du livre, petits et gros œuvres dans le bâtiment, électronique et mécanique, traitement de surface, bureautique et administration de fichiers et de courriers. Un annuaire des activités et des établissements est disponible sur demande au service communication de la FEHAP.

(3) On entendra par dématérialisation le fait d'informatiser le circuit commande – facture de sorte à réduire l'utilisation du papier. Là encore le gain de temps qui s'y attache constitue également un gain de productivité.

(4) Ces actions visent à s'assurer de la réduction de l'empreinte carbone ainsi que de l'optimisation des transports.

	Matériaux utilisés / Composants toxiques	Sources approvisionnement / Modes d'acheminement des produits (4)	Emballages et conditionnement des produits / Reprise d'emballages	Utilisation efficiente des ressources énergétiques dans la fabrication ou utilisation	Traitement des déchets générés (diminution des rejets, traitement adéquat, anticipation avec les fournisseurs)
Restauration Produits locaux et de saison bio		X	X		X
Télécoms Contrats Pro pour les petites structures					
Travaux maintenance multi-technique	X	X	X	X	X
Déchets			X	X	X
Espaces Verts				X	
Nettoyage et entretien des locaux	X			X	X
Consommables et textiles à usage unique	X	X	X	X	X
Fournitures hôtelières	X	X	X		

ment chets rés tion, ment e, ation e tri f)	Utilisation efficente des surfaces (dont gestion des stocks)	Insertion sociale (2)	Réduction de la consommation (1)	Dématérialisation (1) (3)	Coût global (1)
	X	X	X	X	X
					X
	X	X	X		X
	X		X		X
	X	X		X	X
	X	X	X		X
	X		X	X	X
	X	X	X	X	X

■ Au niveau des équipes professionnelles

Comment mettre en œuvre un projet de développement durable au sein des structures ?

L'adhésion des équipes professionnelles constitue un élément essentiel pour la réussite de la démarche de développement durable. La sensibilisation, l'information et la formation de ces dernières garantissent l'appropriation du projet impulsé par l'organisme. Toute initiative de la part des équipes professionnelles en lien avec le développement durable est à encourager.

Plusieurs axes peuvent être identifiés pour valoriser les bonnes pratiques existantes et les mettre en œuvre.

- Les équipes professionnelles ont un rôle d'éducation et de prévention auprès des enfants qu'elles accueillent quotidiennement. Au niveau de leur mission d'accueil et d'encadrement, il leur est possible de **transmettre certaines valeurs telles que le respect de l'environnement**. Un lien entre le développement durable et le projet pédagogique de l'enfant apparaît indispensable.

Des projets tels qu'un spectacle avec les enfants à partir de ce qui est recyclable ou un travail sur la plantation en fonction des différentes saisons permettent l'adhésion des personnels et stimulent beaucoup d'idées.

-
- Les équipes peuvent **sensibiliser les enfants** en créant un jardin ou un potager avec les enfants.

Exemple : Au sein de la crèche multi accueil de l'Association de gestion de la structure petite enfance située à Ottmarsheim, en Alsace, les enfants cultivent leur propre potager.

- **Au niveau de la logistique** (utilisation des produits, cuisine, linge, entretien, gestion des déchets), plusieurs actions peuvent être identifiées :

- Consommation d'eau et d'énergie :
 - Définir la température idéale dans les différents locaux en équipe afin d'éviter les réglages successifs.
 - Désigner une personne responsable du suivi des consommations
 - Mettre un thermomètre dans chaque pièce.
 - Veiller au signalement des fuites d'eau sans attendre.
 - Être attentif au gaspillage de l'eau.

- Gestion des déchets :

- Même si la commune ne met pas en œuvre le tri collectif, il est possible de mettre en œuvre des gestes simples de tri tels que trier le verre et le déposer dans la borne à proximité, de demander une borne de collecte des piles.
- Laisser la place à des initiatives personnelles des parents : boîte de recueil de stylos pour recyclage, utilisation de papier d'entreprise non utilisé...
- Mettre en place le compostage des déchets avec la participation des familles.
- Utiliser des matériaux de récupération pour les activités pédagogiques : création de jeux à partir de boîtes de lait, réutilisation de boîtes de mouchoirs...
- Donner une 2ème vie aux objets.

Exemple : Au sein du Multi-accueil Chapeau Pointu (Juigné-sur-Loire) de la Mutualité Française Anjou Mayenne, les enfants cultivent un potager et un compost a été mis en place.

L'évaluation des actions de développement durable :

Comme pour tout projet, l'évaluation constitue un élément déterminant dans la mise en œuvre d'une démarche de développement durable. Plusieurs outils d'évaluation existent :

- **De la stratégie à l'évaluation : des clés pour réussir un Agenda 21 local** - Référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable

Fruit d'une large concertation avec les collectivités et les associations, ce référentiel propose un ensemble de questions évaluatives et d'indicateurs liés aux politiques clefs d'un agenda 21 local. Testé et consolidé en 2011, cet outil a vocation à évaluer les effets d'une stratégie de développement durable à l'échelle d'une collectivité et peut aider les organismes gestionnaires à bâtir leur propre système d'évaluation.

- **Le guide de questionnement développement durable conçu par l'ADEME**

Applicable en amont ou dans les phases de formalisation successives du projet, les réponses à une série de questions font apparaître en quoi celui-ci s'inscrit dans une démarche de développement durable et guident dans sa progression.

- **Pistes d'actions permettant d'évaluer la démarche de développement durable :**

- Intégrer la notion de développement durable dans le questionnaire de satisfaction auprès des parents lorsqu'il existe.
- Intégrer une partie développement durable dans le bilan d'activité.
- Intégrer l'explication du choix des fournitures hôtelières dans le règlement de fonctionnement (envoi de factures électroniques par exemple).

Exemples d'initiatives d'établissements d'accueil de jeunes enfants adhérents

■ L'écocitoyenneté, au cœur du dispositif Enfance Famille de la Mutualité française Anjou-Mayenne (MFAM).

En s'inscrivant dans une démarche de préservation de l'environnement, les structures participent au bien-être futur des enfants qu'elles accueillent. La MFAM recherche et encourage la réflexion autour de l'adaptation de nos habitudes pour respecter l'environnement. Ses engagements en faveur du développement durable sont multiples : utilisation de produits écolabel et écocert, covoiturage, diminution et tri des déchets, économie d'eau et d'électricité, produits alimentaires locaux et de saison privilégiés, choix de l'eau du robinet au lieu de l'eau en bouteille, sensibilisation des équipes et des enfants à ces gestes du quotidien... Tous ces gestes mis bout à bout inscrivent les structures dans une dynamique de préservation directe et indirecte de l'environnement de l'enfant.

Une expérimentation sur l'utilisation de couches lavables pour diminuer la quantité de déchets au quotidien : Soucieux d'anticiper les évolutions politiques et sociétales, le service Enfance Famille de la MFAM porte une attention particulière aux solutions permettant de diminuer le poids des produits jetables dans ses structures. La possibilité d'utiliser une majorité de couches lavables est ainsi testée avec une entreprise d'insertion qui a créé un concept autour de la gestion et de l'utilisation de couches lavables. Il s'agit de fabriquer ces couches lavables et d'en assurer la logistique et l'entretien. Pour les couches jetables, celles fabriquées à partir de la Ouate de Brocéliande sont privilégiées, celles-ci offrant une biodégradabilité bien supérieure aux autres couches.

■ **La démarche de développement durable à l'AASBR (Accueillir Animer Stimuler Bouger Rire), gestionnaire d'établissements d'Accueil Petite Enfance et autres structures liées au monde de l'Enfance (Bas Rhin et Moselle).**

Travailler avec les producteurs locaux, cuisiner les repas sur place, privilégier des produits alimentaires biologiques et de saison, organiser la récupération d'eau pour arroser le potager avec les enfants, déconnecter les appareils électriques le soir, ... sont **autant de « petites actions » mises en place** au sein des établissements de l'AASBR qui définissent une véritable démarche éco-responsable et une attention quotidienne au développement durable.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion globale menée au sein de l'Association depuis quelques années déjà par l'ensemble des responsables de structures et les salariés, en lien avec les collectivités. Celles-ci apprécient l'engagement des associations gestionnaires dans le domaine du développement durable, insistent en général sur cet aspect dans le cahier des charges des délégations de service public et valorisent les initiatives proposées.

Les **collectivités sont également partenaires** de la démarche en tant que financeurs des adaptations de matériel parfois nécessaires ou d'un matériel plus écoresponsable au niveau construction (capteur /détecteur de présence pour l'éclairage des espaces de circulation ou des sanitaires ; idem pour la consommation d'eau aux robinets des sanitaires ; ampoules basse consommation...).

Il s'agit bien évidemment de **sensibiliser le personnel des établissements** à tous ces petits gestes quotidiens qui permettent des économies et de penser « développement durable ».

Le personnel est formé, dans le cadre d'un nouveau bâtiment aux normes Bâtiments Basse Consommation, BBC ou BBQ, à une utilisation performante du bâtiment par l'architecte du projet et la collectivité, et respecte les consignes données. Chacun essaie de réduire les déchets émis : utilisation du papier recto verso, impression des documents et courriels uniquement en cas de besoin,... Un tri sélectif des déchets est mis en place. Le personnel logistique est attentif à limiter les quantités de lessive et produits de nettoyage utilisés au strict besoin en respectant les doses prescrites.

L'AASBR **travaille avec ses fournisseurs** pour réduire les emballages des produits achetés, et limite l'achat de produits en emballage individuel. Le personnel de cuisine veille à un ajustement quotidien de la commande des produits alimentaires (sur la base des présences réelles d'enfants et non des réservations) afin de limiter au mieux le gaspillage.

Pour motiver ses salariés à l'utilisation d'un moyen de transport « propre », l'AASBR a mis en place **une « prime vélo »** versée aux salariés se rendant sur leur lieu de travail à vélo calculée sur la base d'un abonnement Velhop.

Tout naturellement, dans le cadre du projet éducatif et pédagogique des établissements petite enfance, **les enfants sont sensibilisés au développement durable** par des gestes simples du quotidien, comme ramasser un papier et le jeter dans la bonne poubelle, utiliser les épluchures de fruits et légumes pour confectionner un compost et ensuite l'utiliser comme engrais pour le jardin pédagogique, utiliser l'eau de pluie récupérée dans un réceptacle adapté pour arroser le potager, ...

Le personnel d'encadrement veille à expliquer chacun de ses gestes « éco-responsables » aux enfants pour que ceux-ci prennent conscience de l'importance du respect de l'environnement et l'intègrent dès leur plus jeune âge pour en faire des adultes « responsables ». C'est un état d'esprit pour Madame Litvinenko, directrice générale de l'association, afin que chacun puisse contribuer à la démarche.

■ Se rapprocher des acteurs locaux : un point essentiel de la démarche durable de l'AGES

Concrètement engagée dans une démarche éco-responsable depuis 2011 - année de son adhésion au **réseau Idée Alsace** - l'AGES ne cesse d'encourager les initiatives liées au développement durable au sein de ses structures.

Créée en 2004, Idée Alsace est une association qui rassemble les entreprises décidées à agir de manière plus responsable (plus de 110 aujourd'hui) en leur permettant de se rencontrer et d'échanger sur leurs bonnes pratiques. L'association accompagne également les entreprises dans leur désir permanent de s'améliorer et les met en valeur au travers d'une marque collective régionale.

C'est dans ce cadre que l'AGES a pu bénéficier cette année d'un accompagnement afin de rédiger son **Contrat de Progrès** : une série de quatre engagements volontaires, un pour chaque pilier du développement durable (aspects social, économique, environnemental et gouvernance) à atteindre sur une période de trois ans.

L'objectif de l'année à venir est notamment de mettre en œuvre de nouvelles actions pour **préserver l'environnement et la santé des enfants** : nettoyage écologique, valorisation des déchets organiques, tri sélectif, liste de fournisseurs éco-responsables commune, intégration d'une part minimale d'aliments biologiques dans les menus, optimisation des consommations de fluides,... Certains établissements ont déjà pris des initiatives qui se sont avérées très positives : jardin pédagogique et compostage, proposition d'un panier bio livré à la crèche pour les parents, apprentissage d'éco-gestes aux enfants, activités manuelles à partir d'objets recyclés, etc.

Et tout ceci, sans oublier l'essentiel : **le rapprochement avec les acteurs locaux**. En effet, favoriser la création de lien social fait partie intégrante du développement durable et de l'éducation citoyenne. Cela permet aux enfants de s'ouvrir sur l'extérieur et de porter un regard nouveau sur le monde qui les entoure. En outre, créer des partenariats est également une manière de diversifier les activités et de s'enrichir mutuellement.

C'est donc dans cet état d'esprit que l'AGES a souhaité encourager les rencontres entre les jeunes enfants et divers acteurs locaux :

- **Rencontre avec des personnes âgées** : tissage de liens intergénérationnels par le biais de partenariats avec des maisons de retraite et un foyer pour personnes âgées : activités musicales, ateliers cuisine, activités manuelles. Cela est toujours un véritable temps d'échange entre les deux générations.

- **Rencontre avec d'autres enfants** : A Eckbolsheim, le multi-accueil organise des activités en partenariat avec le Relais Assistantes Maternelles et le Kid Club de la Ville sur le thème de l'art (musique, expression corporelle, peinture). L'objectif premier était de participer ensemble à un festival culturel et artistique, « La Voie des Arts ».

Au vu des retours très positifs des structures, ces partenariats ne demandent qu'à être poursuivis et développés.

■ **Le développement durable au sein des établissements de l'association Crèche Saint Bernard à Lyon**

Le sujet du développement durable s'est posé à l'association Saint Bernard il y a quelques années par le biais d'une **réflexion initiée par un groupe de parents** sur l'utilisation des couches lavables. Une « Commission Développement Durable » regroupant des parents souhaitant réfléchir sur les sujets de développement durable au sein de la crèche comme les produits bio, le recyclage... a dès lors été constituée.

Un des axes principaux de travail portait sur les pratiques relatives à l'alimentation des enfants accueillis (état des lieux, analyse des obstacles et des leviers) et l'approvisionnement des trois crèches de l'association se fait aujourd'hui auprès d'une plateforme recensant les producteurs locaux.

Plus largement, ce sont « des petits gestes » qui ont été institués avec une attention portée à la consommation d'énergie (éteindre les lumières...), au recyclage, ...

■ Crescendo, un réseau de crèches engagé dans le développement durable

Au cœur de la logique de développement durable se trouvent les idées de solidarité intergénérationnelle et de prise en compte de l'impact de nos actions sur le long terme. Une démarche de développement durable prend dès lors tout son sens à Crescendo, autour de **la volonté de protéger les enfants d'aujourd'hui, les adultes de demain, leur santé et leur environnement**. Association centrée sur l'épanouissement des enfants et la satisfaction des parents, cette démarche permet également d'améliorer le bien-être des collaborateurs.

Concrètement, le développement durable au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants de l'association prend différentes formes :

- Des produits d'entretien 100 % naturels
- Des couches biodégradables et exemptes de produits chimiques
- Des repas composés de 80% de produits frais et d'au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique
- Des jouets « responsables », c'est-à-dire des jouets éco-conçus, mais qui véhiculent aussi des valeurs en adéquation avec les principes du développement durable (des trains plutôt que des voitures, pas d'armes, etc.).
- Le tri sélectif et le recyclage des papiers de bureaux par une filière spécifique dans certaines crèches qui fait appel à une entreprise d'insertion spécialisée.
- Des fournitures de bureaux responsables permettant de limiter la production de déchets, ainsi que l'ensemble des impacts liés à la fabrication de ces produits. De manière générale, Crescendo a entamé une démarche d'optimisation et de responsabilisation de ses achats, grâce à la mise en place de contrats-cadres.
- La sensibilisation des équipes au développement durable
- Une démarche d'amélioration des conditions de travail

Enfin, **une démarche de bâtiments responsables** favorise le bien-être des bébés et des salariés. A titre d'exemple, la crèche La Maison de Gavroche, ouverte en décembre 2010 dans le 19ème arrondissement de Paris, a fait l'objet d'une réhabilitation particulièrement performante en la matière : isolation en laine de roche de 10 cm, menuiseries en aluminium, optimisation de l'éclairage naturel, sol souple en linoléum, peintures écolabellisées préservant la qualité de l'air intérieur, ventilation mécanique double flux, plancher chauffant, mutualisation des équipements avec l'hôpital Jean Jaurès (la crèche se trouvant dans une ancienne annexe de cet hôpital) de manière à éviter le double emploi, priorité au confort acoustique et thermique...

Toute démarche de développement durable est fondée sur **le principe de l'amélioration continue** : les crèches ne sont certes pas parfaites mais progressent régulièrement en prenant de plus en plus en compte ces problématiques. Parmi les pistes de progrès à l'étude, on peut notamment citer l'accroissement de la part de l'alimentation bio, la systématisation des choix les plus « responsables » pour les jouets, le mobilier et le textile, le durcissement des critères de choix de produits tels que les couches, la généralisation du tri sélectif du papier, le recours à des couches lavables, ...

■ **Ouverture d'une micro-crèche à horaires décalés au sein des locaux de l'Institut Arnault Tzanck et responsabilité sociale des entreprises (RSE).**

Pour Patrick Gaillet, directeur du Centre Médico-Chirurgical Arnault Tzanck à Saint Laurent du Var (Alpes Maritimes), la responsabilité sociale des entreprises et le rôle de la gouvernance sont à la base du développement durable.

Il ne peut y avoir de développement durable sans pérennité de l'entreprise et l'offre de places d'accueil de jeunes enfants au sein de l'établissement, par la mise à disposition de locaux pour l'ouverture d'une micro-crèche par exemple, contribue pleinement à celle-ci. Cela facilite grandement la vie des salariés, d'autant plus que le personnel est en grande partie féminin dans les secteurs de la santé ou de l'action sociale et médico-sociale et permet, en retour, de renforcer l'attractivité de l'établissement pour le personnel.

La création par les structures sanitaires ou médico-sociales, directement ou avec l'aide de structures spécialisées (en l'occurrence l'ADMR), de crèches ou micro-crèches à horaires décalés, avec éventuellement un service de conciergerie associé, présente ainsi un certain nombre d'avantages pour les gestionnaires, tout en s'inscrivant au sein d'une démarche de développement durable.

Dans la continuité de cette démarche, **la délégation départementale FEHAP des Alpes-Maritimes travaille aujourd'hui à la création d'un réseau de micro-crèches au sein des structures sanitaires et médico-sociales**, cette solution permettant de rapprocher les enfants du lieu de travail de leurs parents ou de leur domicile.

Cela permet la complémentarité avec les politiques de la ville, souhaitée par le législateur, en impulsant une dynamique positive au niveau du territoire, d'autant plus que les besoins des populations, au-delà de ceux du personnel, sont nombreux (policiers, salariés des grands magasins, professions libérales...) et l'offre insuffisante.

■ L'importance du choix des sols à la crèche de l'Île aux Enfants, à Ottmarsheim

Un sol souple en caoutchouc naturel (de type NORA) est exempt de plastifiants et d'halogènes. Il se compose de pigments colorés non polluants. Il permet donc d'assurer une meilleure qualité de l'air dans les structures petite enfance en raison des faibles taux d'émissions.

Il s'agit de faire le bon choix des sols posés dans les structures, explique Véronique Meyer, directrice de la structure.

■ Introduction de clauses spécifiques sur le développement durable au sein du cahier des charges sur la fourniture en liaison froide des repas et des gouters des 5 multi-accueils et de la micro-crèche gérée par Harmonie Soins et Services, Enfance et Famille.

Au sein du cahier des charges, le comportement écoresponsable des prestataires est un des engagements devant apparaître de manière claire et identifiable. Ce dernier doit notamment s'engager à privilégier l'utilisation de produits locaux, de saison et issus de l'agriculture biologique, à ne pas utiliser de produits contenant des organismes génétiquement modifiés et à réduire les délais de livraison afin de garantir la fraîcheur des produits. Les actions environnementales qu'il mène au niveau de sa propre organisation sont également prises en compte dans le jugement de l'offre.

Cette démarche a été l'**opportunité pour les prestataires de s'interroger sur leurs pratiques** et a même été source d'évolution de leurs pratiques pour l'un d'entre eux.



ANNEXES

LES RESSOURCES ET LES AIDES

■ Les outils pratiques

- **L'Agenda 21** : www.agenda21france.org

Dès 1992, le texte final du Sommet de la Terre de Rio, nommé « Agenda 21 » ou « Action 21 » incitait les collectivités à élaborer des « Agenda 21 locaux ». Devenu un véritable outil local de développement durable pour les collectivités et les territoires, il peut permettre un accès à des aides techniques voire financières et certaines associations se sont appropriées le terme ainsi que les outils afin de conduire leur démarche durable.

- **Les normes** : www.afnor.org

La norme ISO 26 000 " Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale " : publiée en novembre 2010, l'ISO 26000 est la première norme prise au niveau international sur le sujet du développement durable. Elle donne les lignes directrices et aide tout type d'organisation cherchant à assumer la responsabilité des impacts de ses décisions et activités et à en rendre compte.

La norme 14 001, définit les critères d'un système de management environnemental et établit un cadre pouvant aider les organisations à minimiser les effets dommageables de ses activités sur l'environnement.

- **Les labels** :

L'écolabel : <http://www.ecolabels.fr>

Un écolabel est un label accordé à un produit par un organisme de certification qui garantit que le produit concerné a un impact réduit sur l'environnement.

Les écolabels distinguent des produits et des services plus respectueux de l'environnement. Leurs critères garantissent l'aptitude à l'usage des produits et services, et une réduction de leurs impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie.

Les deux écolabels officiels délivrés en France :



La marque NF Environnement créée en 1991 pour le marché français délivré par AFNOR Certification. Elle s'applique aux produits et services destinés aux consommateurs ou aux utilisateurs professionnels et on compte aujourd'hui 49 catégories de produits ou services pouvant être labellisés (en bureautique, habillement, produits d'hygiène, produits d'entretien ...)



L'Eco-label européen créé en 1992 pour le marché de l'Union européenne. Il est le seul label écologique officiel européen utilisable dans tous les pays membres de l'Union Européenne. Il est également délivré par AFNOR Certification sur la base du volontariat.

Pour l'alimentation, deux labels garantissent une qualité attachée à un mode de production plus respectueux de l'environnement et du bien-être animal (non utilisation de produits chimiques de synthèse, absence d'Organismes Génétiquement Modifiés ...)



L'Agriculture Biologique AB



L'euro-feuille créée en 2010 est obligatoire sur les denrées alimentaires préemballées qui ont été produites dans les États membres de l'Union et respectent les normes en vigueur.

Les deux écolabels officiels étrangers :



L'Ecolabel allemand Ange Bleu : Créé en 1977, le label allemand Ange Bleu (Der blauer Engel) est la plus ancienne garantie pour les produits respectueux de l'environnement. Il est considéré comme l'un des écolabels les plus fiables et les plus exigeants.



L'écolabel nordique Cygne Blanc : label environnemental officiel dans les pays scandinaves créé en 1989, son attribution repose sur la conformité à des critères environnementaux prenant en compte tout le cycle de vie du produit. Les critères environnementaux pour l'achat de couches éco labellisées « Nordic Swan » concernent notamment l'absence de substances classifiées à risque, des exigences sur les matières premières utilisées (pulpe de papier, coton utilisé...), sur l'impression, le séchage et l'emballage ...

[L'écocert : www.ecocert.fr](http://www.ecocert.fr)

Ecocert est un organisme de contrôle et de certification qui contrôle et certifie des produits, des systèmes et des services selon des référentiels publics ou privés. Il intervient auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Commission européenne pour soutenir le développement de l'agriculture biologique.

A côté des écolabels officiels figurent un nombre important de labels privés créés par des industriels ou des associations. Sur la base d'une étude menée en 2012, l'ADEME a établi un recensement des logos environnementaux avec un référentiel afin d'identifier et de repérer les 50 logos environnementaux existants.

- Les formations :

[Le Dispositif Local d'Accompagnement \(DLA\)](#) : Créé à l'initiative de l'Etat et de la Caisse des dépôts et consignations, il vise à accompagner, dans chaque département, les structures d'utilité sociale qui souhaitent s'engager dans une démarche de consolidation économique de leurs activités. Le DLA permet un diagnostic des structures et, si nécessaire, un accompagnement technique gratuit, individuel ou collectif, quel que soit le domaine : comptabilité, gestion, stratégie de communication, recherche de financements, etc. Les dirigeants d'associations ou entreprises solidaires peuvent s'appuyer sur le DLA pour initier ou accompagner les changements nécessaires à la vie de leurs structures et il peut alors être proposé des formations s'il y a une volonté de changement vers une gestion plus durable.

[La formation « développement durable et éco-responsabilité dans le secteur sanitaire, social et médico-social »](#) proposée par le centre de formation de la FEHAP : cette formation permet aux cadres dirigeants des établissements de s'approprier les enjeux du développement durable dans la conduite des activités de leur structure et de mettre en œuvre une démarche d'éco-responsabilité au sein de leur établissement en introduisant un volet « développement durable » dans le projet d'établissement.

Bon à savoir : certains fournisseurs proposent des formations dans le cadre de leur offre de service. N'hésitez pas à vous renseigner auprès d'eux.

■ Les interlocuteurs de référence :

- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

www2.ademe.fr

Établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'ADEME constitue un bon levier d'information et de financement. Il participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, allant de la recherche à la mise en œuvre dans ses domaines d'intervention.

Deux de ses missions sont essentielles pour les projets mis en œuvre par les établissements :

- Conseiller : L'ADEME assure un rôle de conseil pour orienter les choix des acteurs socio-économiques.

- Aider à réaliser : l'ADEME apporte une aide directe à la concrétisation des projets et déploie des types de soutien financier gradués.

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La CAF peut permettre de financer le renouvellement d'équipement, comme un lave-linge usagé par exemple ou allouer un prêt à taux zéro (en encadré, en parallèle du paragraphe)

Le schéma directeur développement durable 2012-2015 de la Branche Famille a entrepris de rendre lisible l'implication potentielle de la CAF pour les porteurs de projets en prévoyant dans chacune d'entre elle **la désignation d'un chef de projet Développement Durable**. Celui-ci peut être l'interlocuteur des acteurs locaux pour contribuer aux projets de territoires.

Au-delà de l'intégration du développement durable dans ses modes de décision, la branche Famille souhaite en effet élargir les préoccupations du développement durable aux politiques d'action sociale en invitant les partenaires à contribuer à la stratégie nationale . La convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la CNAF pour la période

2013-2017 prévoit ainsi l'intégration de clauses sociales ou environnementales dans les marchés (objectif de 50 % de marché intégrant ce type de clause en 2013/2014).

- L'association HQE

Reconnue d'utilité publique en 2004, l'association HQE porte et décline la démarche Haute Qualité Environnementale dans tous les projets touchant à l'aménagement et à la construction. Reconnue d'utilité publique depuis 2004, celle-ci constitue la boîte à outils française de la construction et de l'aménagement durables.

Le Baromètre du développement durable et les Trophées du développement durable

Enquête annuelle menée par PG Promotion auprès des structures sanitaires, sociales et médico-sociales adhérentes des fédérations suivantes FEHAP, FHF, FHP et Unicancer, le Baromètre permet de mesurer la prise en compte du développement durable et de recenser les actions écologiquement et socialement responsables.

Aujourd'hui essentiellement remplie par des structures sanitaires et médico-sociales, cette étude, entièrement gratuite, est un outil d'auto-évaluation et de suivi qui peut permettre aux établissements d'accueil de jeunes enfants de faire le point sur leur politique environnementale et sociétale, de mesurer les progrès accomplis d'une année sur l'autre et de se situer par rapport au secteur. C'est également un outil simple et précieux pour piloter une démarche de développement durable.

Le baromètre réunit près de **soixante-dix questions par thème** (organisation et management, communication et ressources humaines, économies d'énergie, politique d'achats, gestion des déchets, transports) et établit un score par structure. Les résultats du Baromètre sont envoyés par la suite aux établissements participant et sont présentés lors des Rencontres du Développement Durable dans le cadre des Salons de la Santé et de l'Autonomie.

Les Trophées du Développement Durable sont une reconnaissance de l'engagement des établissements sanitaires et médico-sociaux dans le développement durable. Ils soutiennent des initiatives remarquables et sont une source d'inspiration pour les démarches de responsabilité sociétale et environnementale de tout le secteur.

Les Trophées sont remis par un jury constitué autour des représentants des fédérations suivantes : FHF, FEHAP, FHP, UNICANCER.

En 2013, 67 dossiers de candidature ont été reçus et analysés, dont 15 dossiers d'établissements adhérents à la FEHAP. Les établissements lauréats ont présenté des expériences exemplaires et innovantes, qui peuvent être adaptées ou reproduites dans d'autres structures, et qui placent le lauréat au-delà des exigences de la réglementation.

Quelques éléments bibliographiques

ADEME, Passeport écoproduit, Edition 2011 (outil d'aide pour rendre ses achats professionnels plus écologiques)

ADEME, Les logos environnementaux sur les produits, juin 2013

Guide FEHAP « Pour un développement durable » à l'attention des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux privés non lucratifs », 2010.

Guide « Le développement durable au cœur des Organismes Sans But Lucratif », Octobre 2011, Marie Duran-Decroix, Antoine Leygonie, « Structures d'accueil de la petite enfance et développement durable », 2011, éd. WEKA

Suzanne DEOUX, Bâtir pour la santé des enfants, 2010, Médiéco Editions.

Note « La FEHAP et le Développement Durable », juillet 2013, en ligne sur le site www.fehap.fr

Norme expérimentale XP X 30-027 AFNOR, « Rendre crédible une démarche de responsabilité sociétale basée sur l'ISO 26000 », 2010

Guide AFNOR FD X30-021, « Guide pour la prise en compte des enjeux du développement durable dans la stratégie et le management de l'entreprise », 2003

Guide AFNOR FD X30-023, « Guide pour l'identification et la hiérarchisation des enjeux du développement durable », 2006



Suivez nous sur Twitter
@FEHAP_actu



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS

179 rue de Lourmel, 75015 Paris
Tél.: 01 53 98 95 00
Fax : 01 53 98 95 02
www.fehap.fr



conception graphique : caroline colbren